



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE,
DE LA BIODIVERSITÉ
ET DES NÉGOCIATIONS
INTERNATIONALES
SUR LE CLIMAT ET LA NATURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

EUCC - Atelier sur la côte catalane

Actualités de la politique du trait de côte

Présentation 19/06/2026



Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature
Direction de l'eau et de la biodiversité
Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages

19/06/2026



Isabelle HILDWEIN

Coordinatrice de la gestion du trait de côte
à la sous-direction protection et
restauration des écosystèmes littoraux et
marins (DGALN/DEB/ELM)

isabelle.hildwein@developpement-durable.gouv.fr

Sommaire



L'application web « Le littoral de ma commune »

La révision du décret-liste des communes exposées à l'érosion

Le décret consignation

La publication de la Stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte - SNGITC

Projet Life Adapto + : Appel à manifestation d'intérêt

Application « Le littoral de ma commune »

Développer une diffusion didactique de la connaissance

- **Outil à destination du grand public** commandé par le ministère au Cerema
- Diffusé sur le portail [Géolittoral](#) – mer et littoral

Ensemble d'informations sur chaque commune

Chiffres-clés, cartes, graphiques et éléments d'explication
en sélectionnant une des 1029 communes littorales :

- les dynamiques littorales
- les enjeux humains et environnementaux
- les effets du changement climatique
- les trajectoires et les solutions d'adaptation.



La révision du décret-liste des communes

Poursuivre l'inscription des nouvelles communes au décret-liste du 29 avril 2022

Qui figure dans cette liste ?

Les communes littorales volontaires exposées au phénomène de recul du trait de côte

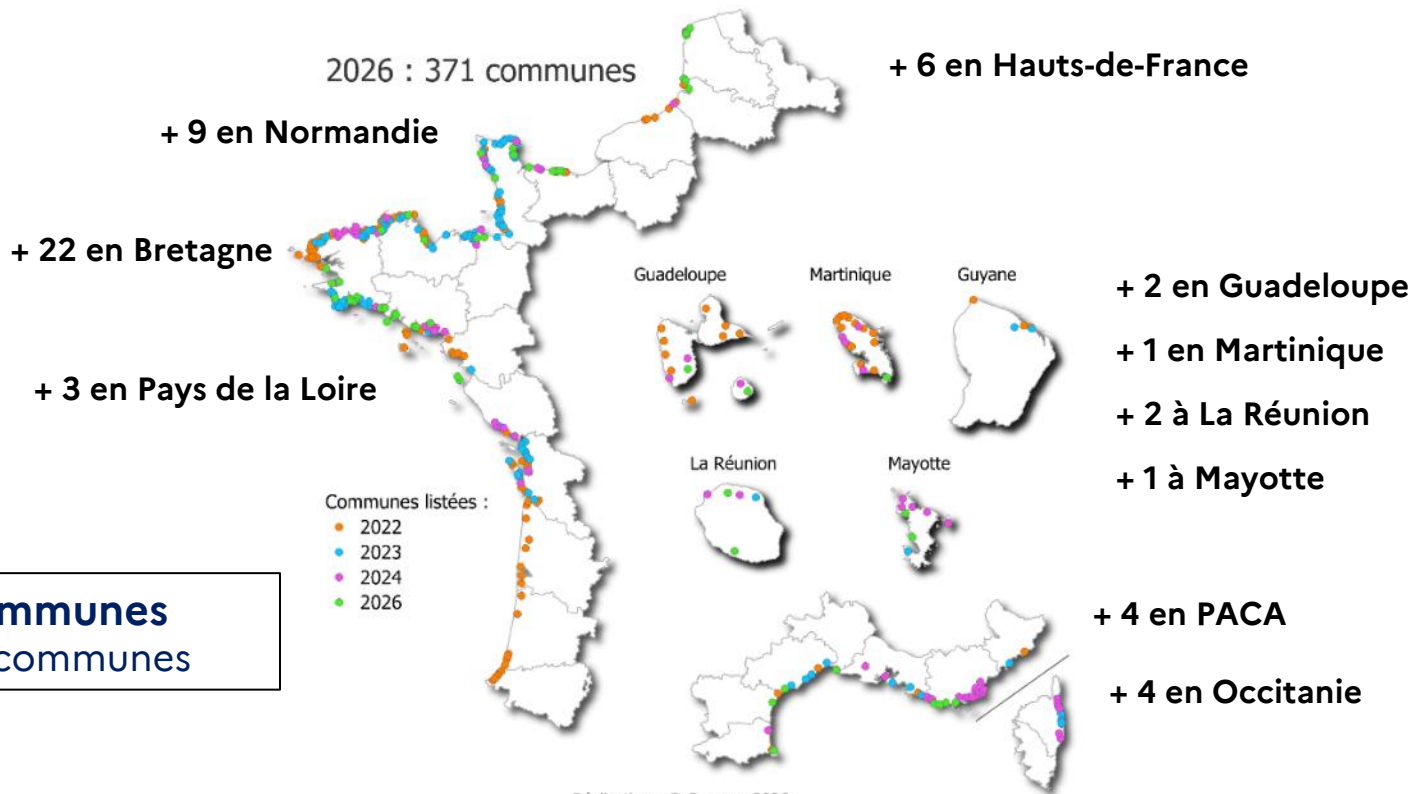
➔ **Liste évolutive prise par décret** (art.239 loi Climat et Résilience)

La liste évolue en fonction des demandes des communes

2022	2023	2024	2026	Fin 2026 – Début 2027
Décret du 29 avril 2022 126 communes	Décret du 31 juillet 2023 242 communes	Décret du 10 juin 2024 317 communes	Décret du 13 février 2026 371 communes + 54 nouvelles communes	Nouvelle révision (dépôt des dossiers avant fin septembre)

Décret-liste des communes

Révision du décret le 13 février 2026



Publication du décret consignation

Décret relatif à la détermination des modalités de consignation en cas d'exposition au recul du trait de côte

- **Décret n° 2026-275 du 15 avril 2026** issu de la loi Climat et Résilience (articles 242 et 246)
- Ce décret prévoit la **consignation d'une somme** auprès de la Caisse des dépôts et consignations afin de **financer la démolition des nouvelles constructions situées dans une zone exposée au recul du trait de côte, à un horizon compris entre 30 et 100 ans** définie dans un document d'urbanisme, **ainsi que la remise en état des terrains.**
- Ses dispositions sont applicables aux demandes de permis de construire et permis d'aménager et aux déclarations préalables déposées à compter de l'entrée en vigueur du plan local d'urbanisme, du document d'urbanisme en tenant lieu ou de la carte communale intégrant les zones exposées au recul du trait de côte à un horizon compris entre 30 et 100 ans.
- **L'arrêté du 15 avril 2026 relatif à la détermination de la somme à consigner** prévue à l'article R. 424-6-1 du code de l'urbanisme indique la formule à utiliser pour calculer le montant à consigner.

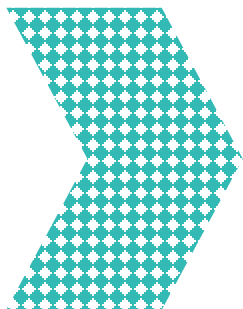
Révision de la Stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte - SNGITC

Une stratégie qui s'inscrit dans l'adaptation au changement climatique

- La stratégie s'inscrit dans le cadre de la **TRACC** (une France à +4°C en 2100) et du **troisième plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC-3)** lancé le 10 mars. Ce plan prévoit un ensemble d'actions concrètes pour adapter les territoires aux impacts visibles et attendus du changement climatique. L'accent est mis sur la dimension territoriale et sur le financement des mesures.
- **Enrichissement** de la stratégie par les travaux menés dans le cadre de la Feuille de route des opérateurs.

Structure du document

Un projet de stratégie stabilisé



Introduction

Bilan du précédent programme d'actions 2017-2019

Principes communs

Recommandations stratégiques

Programme d'actions en 5 axes

Indicateurs de suivi et cibles

Un programme d'actions en 5 axes

Axe A

Approfondir et partager la connaissance

Axe B

Engager les territoires dans une trajectoire d'adaptation

Axe C

Mobiliser des outils d'adaptation

Axe D

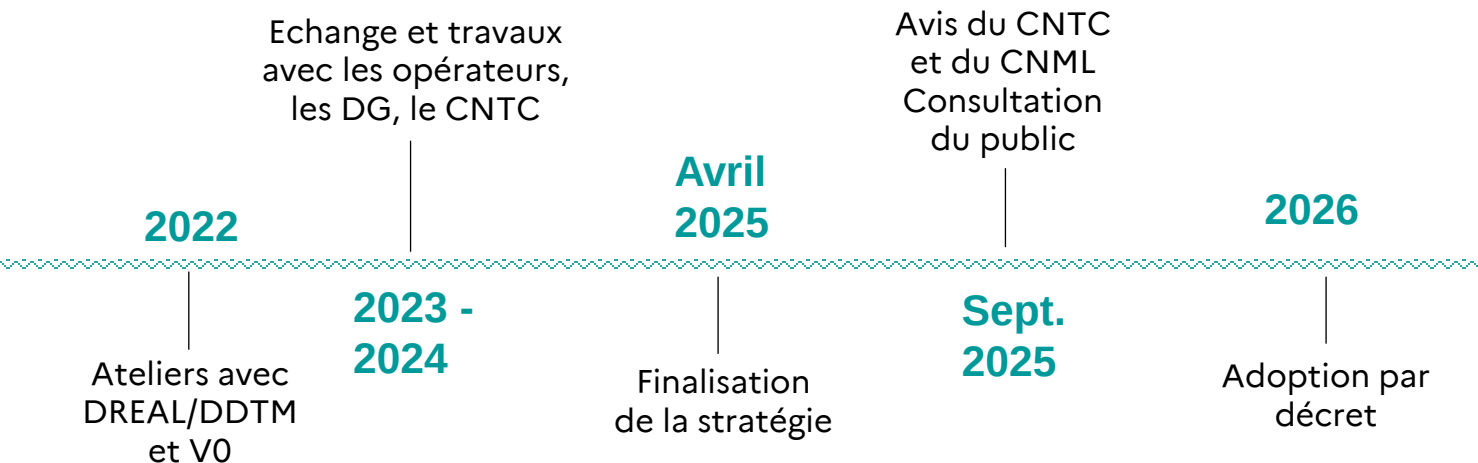
Impliquer et sensibiliser les acteurs

Axe E

Financer l'adaptation des littoraux

Publication de la Stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte - SNGITC

Les étapes du projet 2022 - 2026



Lancement de l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) du projet Life Adapto+



Co-funded by
the European Union



Conservatoire du
littoral



APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT (AMI)

PROJET LIFE ADAPTO+

Accompagner 10 territoires dans la mise en œuvre de la gestion souple de la bande côtière.

À QUI IL S'ADRESSE ?

Territoires littoraux (hexagone et Outre-mer) exposés aux effets du changement climatique.

QUAND ?

Webinaire d'information : le 25 juin 2026

Annonce des lauréats : février 2027

CANDIDATURES POSSIBLES JUSQU'AU 30 NOVEMBRE 2026

Rendez-vous sur : www.lifeadaptoplus.eu

<https://lifeadaptoplus.eu/fr/appel-a-manifestation-dinteret-ami/>



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE,
DE LA BIODIVERSITÉ
ET DES NÉGOCIATIONS
INTERNATIONALES
SUR LE CLIMAT ET LA NATURE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Merci pour votre attention !

